

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 29 Juin 2023

Séance du 12 juillet 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le 12 juillet à 20 h 30

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2^{ème} Adjointe au maire, Mme BIGE Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André, et Mr SIGORINI Philippe

Absents excusés : Mr BIGE Arnaud avec pouvoir à Mr PATUREAU et Mr GAUTHIER Baptiste avec pouvoir à Mr RIGAULT Jean-Michel

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie

Mr PATUREAU a été désigné secrétaire de séance.

I – Sapeur-Pompier volontaire : Mr SIGORINI Aurélien, chef du CPI de Druyes, est autorisé à présenter Mlle CONSTANT Louve qui souhaite rejoindre le CPI de Druyes, elle serait en double affectation avec le CS de Courson. Le conseil municipal après avoir eu l'avis de la commission communale des Sapeurs-Pompiers accepte cette intégration. Le maire est chargé de signer tous documents correspondants à cette affaire.

II – Approbation du compte rendu de la séance du 08 Juin 2023 :

Approuvé, les conseillers le signent.

III – Point financier :

La situation de la trésorerie au 12 juillet n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 23 800 € et les recettes prévisionnelles à 29 646 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à 120 181 €, tenant compte de la trésorerie au 12 juillet d'un montant de 114 335 €.

IV – Subventions :

Le maire présente aux conseillers les demandes de subvention de :

- L'association Lumières de Druyes d'une part 200 € pour l'association elle-même et d'autre part 400 € pour la partie Jazz à Druyes, Mr GILBERTAS Didier, présent dans la salle est sollicité pour présenter le dossier. Il rend compte de l'afflux de spectateurs plus de 420 personnes sur 4 concerts, beaucoup plus que l'an passé mais avec un déficit financier d'environ 400 €. Il lui est de nouveau précisé que le conseil n'accorde qu'une subvention annuelle de 200 € aux associations drogiennes, il serait souhaitable qu'il crée une association pour la partie Jazz. Il est procédé au vote, le conseil municipal à la majorité accorde 200 € de subvention de fonctionnement à Lumières de Druyes et rien pour la partie Jazz.
- Les Crins de Sources : association nouvellement créée domiciliée 2 rue de la Rampe à Druyes. Cette association a pour but de développer le tourisme équestre et l'éco pâturage, elle sollicite une subvention de 200 €. Après vérification du dossier, il manque l'attestation d'assurance et des compléments sur les statuts. L'association sera approchée pour avoir les compléments d'information. L'étude de la demande sera faite lors du conseil de septembre.
- Association Mailly Castelloise d'Entraide, Résidence Club (EHPAD de Mailly le Château), une demande de subvention pour la réalisation d'un film. Le conseil municipal refuse.

IV – Encaissement de chèque :

Le maire informe le conseil qu'il a reçu un chèque d'un montant de 51.61 € d'Orange pour une régularisation de facture sur la fibre. Le conseil municipal accepte ce règlement est chargé le maire de procéder à son encaissement.

VI – Salle des Fêtes

Le maire informe le conseil municipal que l'appel d'offre est clôturé depuis midi. Dix-neuf offres ont été déposées sur le serveur de Ternum. Elles seront adressées au Cabinet UBIK pour analyses. Le compte-rendu des analyses sera remis à la mairie le 20 juillet pour décision.

La note d'honoraires intermédiaire du cabinet UBIK est 9 600 € T.T.C. pour la partie déclaration préalable et appel d'offre.

VII – Auberge des Sources

Le maire informe le conseil que la vente entre la SCI ST GERVAIS (gérante Mme DARENNE Anne) et l'Etablissement Public Foncier (EPF) aura lieu le mardi 18 juillet 2023. La commune recevra les clés le même jour.

Un rapport du SPANC a été établi. L'installation est défectueuse, elle est à refaire. Des devis ont été demandés à trois entreprises. C'est l'EPF qui sera en charge de ces travaux, la commune remboursera selon les modalités de l'acquisition prévue au contrat.

Mme DARENNE a proposé à la mairie de vendre les pots (3) avec les arbustes qui se trouvent devant l'auberge ainsi qu'une cave à vin pour un montant approximatif de 1 000 €. Le conseil municipal à la majorité refuse en rappelant que les travaux d'assainissement n'étaient pas prévus lors de la signature de la promesse de vente.

Le maire demande que l'appel à candidature d'un gérant ou gérante pour la reprise de l'établissement (hôtel – restaurant) soit lancé dès le 18 juillet pour une réouverture dans les meilleurs délais.

VIII – Affaires diverses

- a) Le maire fait part d'une demande au conseil de l'association « Le canap' » qui a le projet de faire le tour de l'Yonne à pied en août pour promouvoir un lieu ou une personne de notre commune lors du passage de deux marcheurs.
- b) Le maire présente les comptes-rendus des conseils d'école de Courson et Etas la Sauvin où Mr GAUTHIER Baptiste s'est rendu.
- c) Le maire fait part au conseil d'interrogations d'un administré du hameau des Ménages sur l'ouverture d'une « Pizzeria » : quelles autorisations administratives ont été délivrées (permis d'exploitation, licence, ERP ...). Il se plaint également des nuisances qui pourraient être engendrées par le stationnement de véhicules. Le maire lui a répondu qu'il n'avait eu connaissance d'aucune demande de l'exploitant.
- d) Le maire a été informé qu'à compter du 1^{er} septembre 2023 la paroisse à laquelle appartient Druyes sera desservie par l'Abbé NADLONEK Joseph.
- e) Le maire informe le conseil qu'une randonnée moto du Motoclub La Licorne se déroulera sur le secteur le 9 et 10 septembre 2023. Cette randonnée s'effectuera sur des voies ouvertes à la circulation publique.
- f) Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2^{ème} adjointe, informe que l'association MACADAM 58, viendra le dimanche 23 juillet avec une exposition des véhicules (environ 25) sur le parc des sources. Les participants utiliseront l'aire de pique-nique pour déjeuner.
- g) Mr SIGORINI Philippe rend compte de différentes interventions :
 - Mr LAPORTE, habitant la Rue Thiers, propose d'entretenir bénévolement la pompe Dragor située rue Basse. Le conseil accepte.
 - Il s'est rendu à la réunion de constitution du nouveau bureau des Estivades. Il présente le calendrier des barbecues dans les communes retenues. Druyes ne s'est pas positionné, l'ensemble des week-ends de l'été étant tous pris.
 - Il a reçu les membres du jury pour les « Villes et Villages Fleuris de l'Yonne ». Les conditions d'attribution de prix sont très contraignantes, des conseils ont été donnés notamment pour l'entretien des haies (qui ne devraient être taillées qu'une fois par an) du fleurissement qui ne semble pas adéquat à la saison, des observations sur les fonctions de l'agent communal, etc....
 - Il s'est rendu au tirage des Jurés d'Assises à la mairie de Courson. La commune retenue et électeurs est Courson.

- h) Mme MORIN Isabelle rend compte du passage du jury pour le fleurissement communal du Groupement Touristique des Vaux d'Yonne le 5 juillet. En remplacement de Mme CASTRO Béatrice, démissionnaire du conseil municipal, Mme BIGE Sarah se propose pour la remplacer, le conseil accepte.
- i) Le maire informe le conseil que l'arrêté préfectoral interdisant la vente de boissons pour la période du 13 juillet au 16 juillet a été modifié suite aux pressions des élus : les collectivités et comités des fêtes qui ont déclaré leurs manifestations pourront continuer à vendre les boissons.
- j) Le maire informe le conseil que le Préfet se rendra à Druyes le 1^{er} Août, pour le rencontrer avec les adjoints pour faire le point sur les dossiers en cours.
- k) Mr PATUREAU Daniel informe :
- que le faucardage des sources a été effectué les 11 et 12 juillet
 - que l'association Les Mécaniques Ouannaises (tracteurs) se rendront à Druyes, les participants pique-niqueront dans le jardin derrière la mairie avec l'accord du Comité des Fêtes
 - que des câbles téléphoniques ont été arrachés par des tracteurs ou camions
 - que des engins agricoles aux Mérys ont endommagé la route en raison de passages trop brusques, des riverains se sont plaints.

Prochain conseil le 04 septembre 2023 à 20 h 30